

Séance ordinaire du conseil territorial du 19 novembre 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n° 2022-11-19_2952

Convention pluriannuelle de partenariat
tripartite de l'EPT avec Créative Cluster
et Silver innov'

Suite à l'absence de quorum constatée à l'ouverture de sa séance convoquée légalement le 15 novembre 2022, et conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le conseil territorial est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle et délibère alors valablement sans condition de quorum. Le 19 novembre à 9h30 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, M. Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 15 novembre 2022

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Absente		-
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Absent		-
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Absente		-
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Absente		-
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Absent		-
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Absent		-
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	A. BENBETKA	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente ⁽¹⁾		-
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Absent		-
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Absent		-
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Absent		-
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent ⁽²⁾	JM. DEFREMONT ⁽²⁾	P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Absent		-
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		-
Viry-Châtillon	Mme CAPELO Vanessa	Absente		-
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Absente		-
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Absent		-
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Absent		-
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Absente		-
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Absente		-
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Absent		-
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Absente		-
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Absent		-
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Absent		-
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Absente		-
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Absent		-
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Absente		-
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Absente		-
Villejuif	M. GARZON Pierre	Absent		-
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Absent		-
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Absente		-
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Absent		-
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Absente		-
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Éric	Absent		-
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Absent		-
Choisy-le-Roi	M. HUTIN Sébastien	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	C. LEFEBVRE	P
Orly	Mme JANODET Christine	Représentée	R. BOIVIN	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Absente		-
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Représenté	M. LEPRETRE	P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	M. PIERON	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Absente		-
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Absent		-
Villejuif	M. LAFON Gilles	Absent		-
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Absente		-
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Représenté	A. DELAGE	P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Absente		-
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	F. AGGOUNE	P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Absent		-
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Absente		-
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Absente		-
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Absent		-
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Absente		-
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Absent		-
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Absent		-
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Absent		-
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Absente		-
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Absente		-
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Absent		-
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Absente		-
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Absente		-
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Absente		-
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Absent		-
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Représentée	L. TAUPIN	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Représenté	M. DORRA	P
Cachan	M. PETIOT David	Absent		-
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Présente		P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Absent		-
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Absent		-
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Absent		-
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Absente		-
Thiais	M. SEGURA Pierre	Absent		-
Orly	Mme SQUID-BEN CHEIKH Imène	Représentée	M. MRAIDI	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Absente		-
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Absente		-
Valenton	Mme SPANO Cécile	Absente		-
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Absent		-
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Absent		-
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Absente		-
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Représentée	M. CHAVANON	P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Absente		-
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Absente		-
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Absent		-
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Représenté	S. RABUEL	P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent ⁽¹⁾		-
Valenton	M. YAVUZ Métin	Absent		-

(1) Présents en début de séance – Départ avant délibération n°2941

(2) Présent jusqu'à la délibération n°2969 – Représenté à partir de la délibération n°2970

Secrétaire de Séance : Madame Marie Chavanon

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2941 à 2969	19	12	31
2970 à 2976	18	13	31

Exposé des motifs

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se positionne comme Silver territoire ayant impulsé le premier pôle de développement local de la Silver économie

Avec plus 90 acteurs de l'innovation : Universités, écoles d'enseignement supérieur, pôles de compétitivité, clusters, acteurs de l'ESS, grandes entreprises...le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre se donne comme objectifs de favoriser les interactions entre ces acteurs et le développement de projets pluri-partenariaux permettant d'asseoir son positionnement de Territoire d'innovation et plus particulièrement dans le champ de ses Domaines d'Actions Stratégiques (DAS).

L'accompagnement et le soutien à l'émergence d'innovations ainsi que la création d'entreprises innovantes dans le Domaine d'Action Stratégique Santé- Bien être- Autonomie, constitue un objectif majeur pour le Territoire.

L'offre de services en matière d'incubation s'avère être le chaînon manquant du pôle local de développement de la silver économie. Aussi, Silver innov' avait informé le territoire Grand-Orly Seine Bièvre de ce besoin et de son souhait de se doter d'un incubateur afin d'ancrer dès le début les porteurs de projets et leur faire bénéficier de tout cet écosystème.

De ce fait le dispositif Autonom innov' a été créé en 2020. Sa première édition fut un grand succès. C'est pourquoi, l'EPT souhaite renouveler sa convention de partenariat avec Créative Cluster et Silver innov' pour mener à bien la deuxième édition et 3^{ème} de ce dispositif.

Les partenaires :

Creative Cluster

L'association à but non lucratif, Creative Cluster, a pour objet d'encourager la création d'entreprises innovantes à forte compétence technologique et leur implantation à long terme dans les territoires qui les ont vu naître.

Silver innov'

Unique pépinière hôtel d'entreprises dédiée au bien vieillir, Silver innov' en tant qu'équipement public a pour mission d'accompagner et d'accélérer le développement des jeunes entreprises proposant des solutions innovantes dans le domaine de l'allongement de la vie et de l'autonomie.

Compte tenu

- de la convergence des besoins du Territoire Grand Orly Seine Bièvre, de Créative Cluster et de Silver innov',
- de la pluralité des acteurs de l'innovation du territoire et des grands projets institutionnels dans le champ de la SANTÉ · VIEILLISSEMENT · HANDICAP: clinique de l'autonomie, institut du handicap, Campus des Métiers et des Qualifications dans le champs de la silver économie, ...
- du succès de la première édition Autonom Innov' 2020-2021, ayant permis l'élaboration de projets concrets par les étudiants sur le thème du bien-vieillir ou du handicap.

Les conditions pour poursuivre le dispositif global d'accélération de l'innovation dans le champ de la silver économie : santé, handicap et maladies chroniques sont réunies.

De plus, ce dispositif soutient le "Projet de territoire" de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, en répondant aux objectifs de porter collectivement des projets de développement utile à la population.

Le dispositif Autonom innov' répond aux enjeux territoriaux suivants :

- Emergence d'innovations adaptées aux besoins du secteur Santé Vieillessement Handicap
- Création d'entreprises et d'emplois
- Sensibilisation des étudiants aux enjeux du vieillissement
- Valorisation des emplois du grand âge
- Enrichissement des formations/cycles sur l'entrepreneuriat
- Déploiement des innovations en direction de la population
- Réponse aux besoins des acteurs médico sociaux
- Aide à la prise en compte des enjeux environnementaux dès la conception des solutions
- Valorisation des acteurs du Grand-Orly Seine bièvre en tant que "Silver Territoire"

Ce dispositif global d'accompagnement de l'innovation est constitué de 4 phases sur une durée totale de 18 mois

- **Une phase de sensibilisation** en vue du créathon
- **Un créathon** pour concevoir des innovations répondant effectivement aux besoins des seniors, soignants, aidants, acteurs médico-sociaux et autres acteurs agissant pour les seniors.
- **Un accélérateur** de projets pour accompagner jusqu'à la preuve de concept.
- **Un incubateur** pour accompagner la création d'entreprise.

Le lieu d'accueil de ce dispositif sera la pépinière Silver innov'.

Autonom innov' est d'ores et déjà soutenu par de nombreux acteurs territoriaux et nationaux : l'Université Paris Est Créteil (UPEC) dans le cadre de son projet de Campus des métiers de la silver économie, l'APHP Charles FOIX, le Gérard'If, Cap Digital, Médicen, Systematic, Materiaupôle, France Silver Economie, Cancer Campus, FutuAge, les Petits Frères des Pauvres, ...

Ce dispositif d'accélération de l'innovation à une vocation pérenne et pour remplir pleinement ses objectifs, il doit pouvoir se déployer et s'amplifier sur plusieurs années.

Pour définir les modalités de mise en œuvre de ce dispositif d'accélération de l'innovation dans les champs de la santé, du vieillissement, du handicap, une convention de partenariat tripartite et pluriannuelle (du 1^{er} janvier 2022 au 30 avril 2024) est proposée entre ces 3 acteurs : l'EPT, Silver innov et l'association créative cluster afin de réaliser les sessions 2 et 3 du dispositif Autonom innov

Le budget global prévisionnel pour poursuivre le dispositif d'Autonom innov' s'élève à 165 000 € TTC.

Il est proposé que l'EPT cofinance ce programme à hauteur de 50 000 € maximum par session.

Ce cofinancement se réaliserait

- Dans le cadre de la convention tripartite objet de la présente délibération.
- Avec un cofinancement du programme européen FEDER ITI Seine-amont 2014-2020- prolongé jusqu'en juin 2022 pour la session 1 (réalisée) et 2)
- D'autres cofinancement en cours de recherche ou déjà acquis : Malakoff-Médéric, convention de revitalisation...

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente "Anticiper les évolutions de la ville" ;

Vu la délibération n°2020-07-15_1867 du conseil territorial portant délégations de pouvoir du conseil territorial au bureau ;

Vu la délibération n° 2018-02-13-914 du 13 février 2018 relative à la compétence développement économique ;

Vu la convention de partenariat Autonom innov' avec "Creative Cluster et Silver innov'" destiné à l'accélération de l'innovation dans les champs de la santé, du vieillissement, du handicap et des maladies chroniques, ci-jointe ;

Vu la demande de subvention de l'association Créative Cluster

Vu les statuts de l'association,

Considérant que cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'EPT en matière de développement économique, de création d'emploi et de soutien à l'innovation

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère, et à l'unanimité,

1. Approuve la convention pluriannuelle tripartite 2022-2024 de partenariat entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, l'association Créative Cluster et l'EPL Silver innov' jointe à la présente délibération
2. Autorise le président, ou son représentant, à signer ladite convention et tous documents et avenants afférents à ce partenariat ;
3. Décide du versement d'une subvention de 50 000 € en 2022 pour le dispositif d'Autonom innov' 2 selon les modalités de versement définies dans la convention.
4. Dit que la dépense est inscrite au budget territorial de l'exercice 2022
5. Dit que, tel que défini dans la convention, pour la session 3 d'Autonominnov (octobre 2022-mars 2024) une subvention maximale de 50 000 € sera proposée au BP 2023.
6. Prend acte de la reconnaissance de l'EPT en tant que membre de droit de l'association Créative Cluster tel que précisé dans la convention.
7. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 31



A Vitry-sur-Seine, le 21 novembre 2022
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 21 novembre 2022
ayant été publiée le 21 novembre 2022

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.



CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE

1^{er} janvier 2022 au 30 avril 2024

entre

L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

CREATIVE CLUSTER

ET SILVER INNOV'

**Pour la mise en œuvre d'un dispositif global
d'accélération de l'innovation en
AUTONOMIE - SANTÉ · HANDICAP ·**

2^{ème} et 3^{ème} édition

AUTONOM INNOV'



Entre

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, ayant son siège social au Bâtiment Askia situé au 11 avenue Henri Farman BP748 94 398 Orly aérogare, représenté par son Président en exercice, Monsieur Michel LEPRETRE, dûment habilité par la délibération du Conseil territorial n°2020-07-15_1863 en date du 15 Juillet 2020

et désigné ci-après par « **EPT Grand-Orly Seine Bièvre** »,

D'une part,

L'association CREATIVE CLUSTER, association régie par la loi du 1er juillet 1901 et déclarée en préfecture du Val de Marne sous le n°W943003239 (avis publié au J.O. du 08.09.2012, annonce N°2012 0036 n° de Siret 792 548 067 00018), créée le 8 septembre 2012 ayant son siège social sise 11 rue Carnot - 94270 Le Kremlin-Bicêtre, représentée par Monsieur Yann Gozlan, dûment habilité à l'effet des présentes.

Et désignée ci-après « **Créative Cluster** ».

Et

L'Etablissement Public Local de Gestion de la plateforme Charles Foix,
Dont le siège social est situé à Ivry-sur-Seine au 54 rue Molière,
Numéro de SIRET 200 049 021 00013,
Représenté par sa Présidente, Mme Marie PIERON, dûment habilitée à cet effet par une délibération n°2020 2020.12.11-156 du Conseil d'Administration en date du 11 Décembre 2020

Et désigné ci-après « **Silver innov'** »

D'autre part,

Et collectivement désignées « **les parties** »

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

créé au 1er janvier 2016 dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Paris, est un établissement public territorial situé au sud de la Métropole, sur les départements de l'Essonne et du Val de Marne.

Avec 123 km², 24 communes et 686 000 habitants, ce territoire est le plus grand de la métropole par sa superficie et son nombre de communes, le deuxième après Paris en nombre d'habitants.

Ce nouvel établissement public exerce de plein droit, entre autres, les compétences suivantes : Développement économique / Politique de la ville / Eau et assainissement / Gestion des déchets ménagers et assimilés / Elaboration d'un plan local d'urbanisme / Elaboration d'un plan climat-air-énergie / ...

Premier territoire et deuxième pôle économique de la MGP après Paris, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre est un territoire à forts enjeux métropolitains, bénéficiant d'un tissu économique diversifié et équilibré (tertiaire, activités productives, R&D et innovation).

L'innovation et les révolutions technologiques en cours constituent, avec l'enseignement supérieur et la recherche, l'un des moteurs essentiels du développement économique, permettant, avec d'autres facteurs, de maintenir et développer un appareil productif sur le territoire.

L'innovation et la recherche contribuent à répondre aux enjeux économiques et sociétaux d'aujourd'hui, en particulier en matière de développement durable, de transition énergétique, de préservation de l'environnement et de bien-être de la population : des enjeux sociétaux majeurs mobilisant sur l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre la société civile.

En continuité des actions qui ont été portées sur son territoire par les Villes et les anciennes Communautés d'agglomération, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre apporte un soutien au développement de l'innovation.

Quatre« Domaines d'Activités Stratégiques » (DAS) porteurs d'activités économiques et d'emplois ont été identifiés comme filières stratégique en matière d'innovation : le numérique et industries connexes) - la Santé /Bien-être / Autonomie - la Ville de demain / ville durable – Agroalimentaire/ nutrition.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se positionne comme **Silver territoire** ayant impulsé le premier pôle de développement local de la Silver économie, impulsion plus particulièrement portée par la Ville d'Ivry sur Seine. Ce territoire, berceau de la gériatrie moderne avec l'implantation du CHU Charles Foix, longtemps le plus grand centre hospitalo-universitaire gériatrique d'Europe, a permis la création et le développement de trois structures phares du pôle local de développement :

- l'association FuturÂge, qui accompagne notamment les collectivités dans leur prise en considération des questions liées au vieillissement
- une association destinée à fédérer les acteurs économiques de la longévité, devenue Silver Valley
- la réalisation d'un équipement public ambitieux pour favoriser l'ancrage local : Silver innov'

Avec plus 90 acteurs de l'innovation implantés : Universités, écoles d'enseignement supérieur, pôles de compétitivité, clusters, acteurs de l'économie sociales et solidaires, grandes

entreprises...le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre se donne comme objectifs **de favoriser les interactions entre ces acteurs et le développement de projets pluripartenariaux** permettant d'asseoir son positionnement de Territoire d'innovation et plus particulièrement dans le champ de ses Domaines d'Actions Stratégiques.

L'accompagnement et le soutien à l'émergence d'innovations ainsi que la création d'entreprises innovantes dans le DAS Santé- Bien Être - Autonomie, constitue un objectif majeur pour le Territoire.

Créative Cluster

L'association à but non lucratif, Creative Cluster, a pour objet **d'encourager la création d'entreprises innovantes à forte compétence technologique et leur implantation à long terme dans les territoires qui les ont vu naître.**

Creative Cluster joue un rôle d'interface entre Creative Valley et les collectivités territoriales. Cette association a un rôle d'animation économique, d'accompagnement à l'innovation (expérimentation de produits) et à vocation à se structurer comme un Living Lab (laboratoire d'innovation ouvert dans la ville réunissant entreprises et territoires). Creative Cluster facilite en particulier la création de tiers-lieux, pour héberger et accompagner des entreprises de la nouvelle économie.

Elle porte aussi **le projet d'accompagner la mise à l'échelle de son travail d'incubation de projets santé initié en 2015 avec son partenaire Cancer Campus** en s'appuyant sur l'expertise de Creative Valley et ses nombreux programmes afin d'accompagner les porteurs de projet vers la création d'entreprise solide, leur business plan, leur structuration, leurs financements...

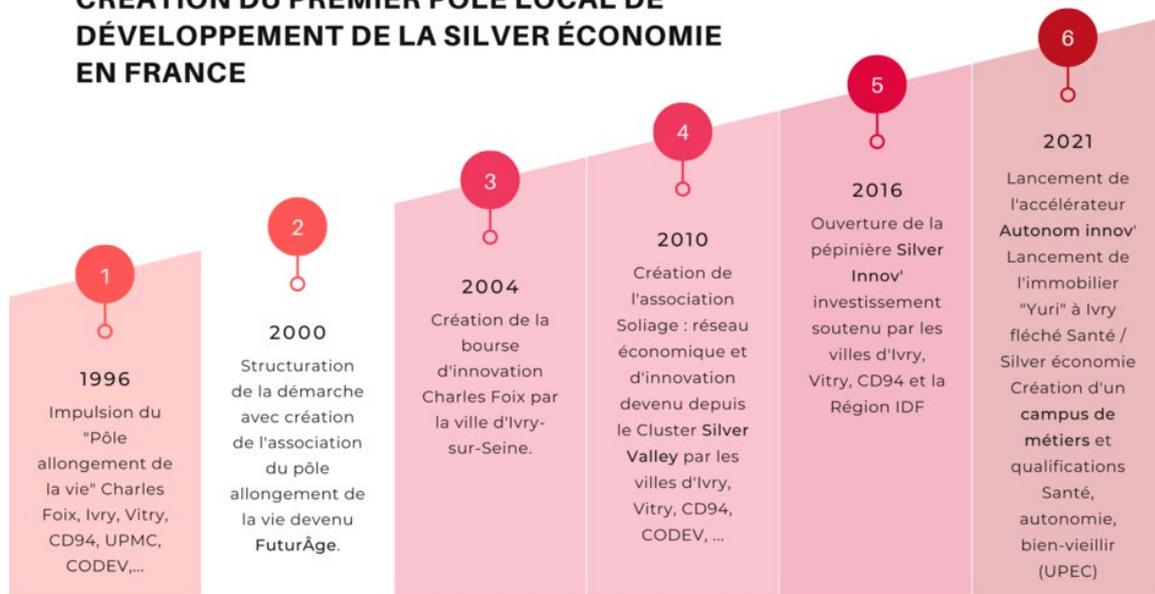
Dans cette dynamique Créative Cluster avait fait part de ce projet d'incubateur au Territoire Grand-Orly Seine Bièvre en vue d'être soutenu dans sa mise en œuvre.

Silver innov'

Unique pépinière hôtel d'entreprises dédiée au bien vieillir, **Silver innov' est issue d'une mobilisation de longue date d'acteurs territoriaux pluridisciplinaires autour des questions de l'Allongement de la Vie.** Ainsi acteurs scientifiques, institutionnels, associatifs et collectivités locales ont dès les années 90 impulsé une réflexion afin de proposer une réponse innovante et favoriser la recherche, l'innovation, la création d'activités et d'emplois dans les gérontechnologies, mais aussi faire bénéficier ces avancées à la population locale.

Est ainsi né le premier pôle local de développement dédié aux questions du vieillissement structuré autour de l'hôpital Charles Foix, longtemps le plus grand CHU de gériatrie d'Europe et dont Silver innov' est la solution immobilière pour un accompagnement et un ancrage local des entreprises innovantes.

CRÉATION DU PREMIER PÔLE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA SILVER ÉCONOMIE EN FRANCE



Équipement public, Silver innov' a pour mission d'accompagner et d'accélérer le développement des jeunes entreprises proposant des solutions innovantes dans le domaine de l'allongement de la vie et de l'autonomie.

Silver innov' accompagne individuellement et via des ateliers d'information collectifs, développe des partenariats pour accélérer et expérimenter les solutions des startups, anime la communauté, ...

Lieu de convergence de la Silver économie en Île-de France, de grands acteurs de la Silver économie y sont implantés : FutureÂge, Silver Valley, On médio... Elle accueille de grands **événements** tels que la Bourse Charles Foix, le jury des trophées de la Silver économie, des afterworks de la silver économie, les thés de l'innovation, ...

Silver innov' c'est 4000 m² hautement performant offrant : 65 bureaux privatifs, coworking, 5 laboratoires P1, un large showroom de 230 m², 6 salles de réunion, un espace de conférence ...

Silver innov' porte des **valeurs fortes** en matière d'éthique et de retour à la population et a ainsi développé un réseau de partenaires en adéquation à ces valeurs allant de grands acteurs hospitaliers, universitaires, territoriaux, institutionnels, groupes associatifs de gestion d'Ehpad , large panel acteurs médico-sociaux, associations, fédérations...

Silver innov' **organise ou co organise de nombreux événements** dont les rencontres de l'Innovation et du Médico-Social pour le mieux vieillir destinées à faire rencontrer ces deux mondes et mieux identifier leurs besoins.

Néanmoins, ne peuvent bénéficier de ces services que les entreprises innovantes déjà constituées. Aussi les porteurs de projet ne trouvant pas cette offre de services sur le territoire s'orientent sur les structures d'incubation parisiennes. Le retour en proche couronne après avoir bénéficié de la centralité parisienne est assez difficile malgré un écosystème et des tarifs attractifs.

L'offre de services en matière d'incubation s'avère être le chaînon manquant du pôle local de développement de la silver économie

Aussi, Silver innov' avait informé le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre de ce besoin et de son souhait de se doter d'un incubateur afin d'ancrer dès le début les porteurs de projets et leur faire bénéficier de tout cet écosystème.

Le projet

Compte tenu :

- de la convergence des besoins du Territoire Grand Orly Seine Bièvre, de Créative Cluster et de Silver innov',
- de la pluralité des acteurs de l'innovation du territoire et des grands projets institutionnels dans le champ de l'AUTONOMIE - SANTE - HANDICAP (clinique de l'autonomie, institut du handicap, Campus des Métiers et des Qualifications dans les champs de la silver économie,) ...
- du succès de la première édition Autonom Innov' 2020-2021, ayant permis l'élaboration de projets concrets par les étudiants sur le thème du bien-vieillir ou du handicap.

Les conditions pour poursuivre le dispositif global d'accélération de l'innovation dans le champ de la silver économie : santé, handicap et sont réunies.

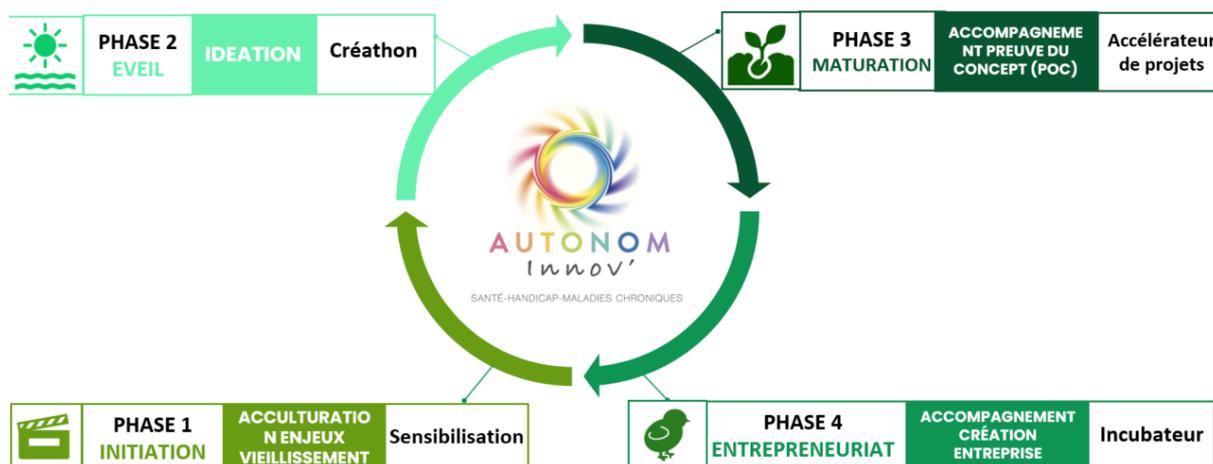
De plus, **ce dispositif soutient le "Projet de territoire"** de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, en répondant aux objectifs de porter collectivement des projets de développement utile à la population.

Le Territoire Grand Orly Seine Bièvre, Créative Cluster et Silver innov' ont élaboré le dispositif Autonom innov' qui répond aux enjeux territoriaux suivants :

- Emergence d'innovations adaptées aux besoins du secteur Autonomie -Santé - Handicap
- Création d'entreprises et d'emplois
- Sensibilisation des étudiants aux enjeux du vieillissement
- Valorisation des emplois du grand âge
- Enrichissement des formations/cycles sur l'entrepreneuriat
- Déploiement des innovations en direction de la population
- Réponse aux besoins des acteurs médico sociaux
- Aide à la prise en compte des enjeux environnementaux dès la conception des solutions
- Valorisation des acteurs du T12 « Silver Territoire »

Ce dispositif global d'accompagnement de l'innovation est constitué de 4 phases :

- **Une phase de sensibilisation** aux enjeux du vieillissement et du handicap en direction, en particulier, des étudiants
- **Un créathon** pour concevoir des innovations répondant effectivement aux besoins des seniors, soignants, aidants, acteurs médico-sociaux et autres acteurs agissant pour les seniors.
- **Un accélérateur de projets (en phase de démarrage)** pour accompagner jusqu'à la preuve de concept (création de projets).
- **Un incubateur** pour accompagner la création d'entreprise.



Cf descriptif détaillé annexe 1

▪ **CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir :

- les conditions, les montants, les moyens, les modalités de collaboration ainsi que les conditions d'utilisation des soutiens des parties dans le cadre de la mise en œuvre de deuxièmes et troisième éditions d'Autonom innov', sur la période du 1er janvier 2022 au 31 avril 2024, dispositif global d'accélération de l'innovation en Autonomie : santé, handicap, chaque session ayant une durée prévisionnelle totale de 18 mois (engagement sensibilisation à fin incubation)
- les modalités de contrôle de son emploi, conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 et à celles du décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001. Elle fixe également les engagements réciproques de chacun, afin de servir les objectifs partagés définis en préambule.

Les Parties s'engagent à mettre en œuvre à cette fin, tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.

Dans le cadre de ce dispositif global d'accompagnement de l'innovation est mise en œuvre en 4 phases selon la temporalité prévisionnelle suivante :

- Octobre N-1 à janvier N : Une phase de sensibilisation aux enjeux et besoin en matière d'autonomie, grand âge, avec une orientation spécifique en fonction des thèmes retenus, destinée à sensibiliser et mobiliser principalement des étudiants à participer au Créathon

- Fin janvier de l'année N : Un Créathon principalement destiné aux étudiants du territoire
- Mars -Octobre N Un accélérateur des projets retenus lors du Créathon sur 6 mois pour accompagner jusqu'à la preuve de concept.
- Octobre N-mars N+1 :Un incubateur pour accompagner la création d'entreprise.

Soit :

pour la session 2 du créathon : d'octobre 2021 à mars 2023

pour la session 3 du Créathon : d'octobre 2022 à mars 2024.

Le financement de ce dispositif sera ouvert à des sponsors/ partenaires financiers publics ou privés pour couvrir les dépenses présentées en annexe 2 et réévaluées pour chaque exercice.

ARTICLE 2 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 avril 2024.

Cette durée est rendue nécessaire pour permettre à ce dispositif de prendre sa pleine envergure et générer une belle notoriété permettant d'attirer des sponsors/ partenaires financiers publics ou privés.

Dans l'hypothèse où, pour quelque cause ou motif que ce soit, le Projet n'aurait pu aboutir à cette date, la présente Convention pourra, d'un commun accord entre les Parties, être prorogée par voie d'avenant, dans les conditions ci-après définies à l'article 12.2.

ARTICLE 3: Gouvernance collégiale du dispositif Autonom innov'

Autonom innov' est conçu et porté par les 3 parties.

Pour optimiser le fonctionnement du dispositif Autonom innov', une gouvernance est mise en place qui prévoit la désignation d'un pilote technique du projet et un comité technique régulier en fonction des nécessités opérationnelles du projet.

ARTICLE 4 : désignation du pilote :

D'un commun accord, les partenaires désignent Créative cluster comme pilote technique du dispositif Autonom innov' : Il assure la responsabilité financière, la coordination administrative, et opérationnelle et, présente, au nom des partenaires, les demandes de subventions ou de sponsoring pour la réalisation de chaque édition du dispositif.

ARTICLE 5 : conditions d'ouverture du partenariat

Au-delà des partenaires fondateurs signataires de la présente convention, une recherche de partenaires financiers sera effectuée pour la continuité de la mise en œuvre d'Autonom innov'.

Les partenaires financiers pourront être publics ou privés.

Les parties travaillent conjointement à la recherche des partenaires financiers du programme qui sera pilotée par Creative Cluster et fourniront la liste de leurs partenaires réguliers.

Une covalidation du choix des partenaires financiers et de leurs modalités de contribution sera ainsi effectuée en amont par les Parties cocontractantes. Un droit de veto motivé est accordé à chacune d'entre elles. Les parties conviennent que la réussite économique du dispositif est la meilleure des garanties de sa pérennité.

Des ajustements du programme pourront être envisagés tout en garantissant l'adéquation avec les objectifs initiaux d'Autonom innov'.

Des entreprises partenaires pressentis pourront être des acteurs de la filière santé, handicap et Silver Économie (par exemple institutions publiques, structures de financement, banques et assurances et acteurs industriels de la filière (laboratoires du dispositif médicaux et pharmaceutiques).

ARTICLE 6 : engagement de Créative Cluster

6.1 : Pour optimiser le fonctionnement du dispositif Autonom innov', Créative Cluster assume le portage financier et administratif du dispositif et bénéficiera des subventions et participations financières mobilisées pour ce dispositif.

6.2 Créative Cluster s'engage à rechercher activement des partenaires financiers en accord avec les conditions de l'article 5.

6.3 Créative Cluster s'engage à présenter un budget prévisionnel sincère pour chaque édition et à fournir tout document (bilan financier et rapport d'activité de l'édition concernée) dans les 2 mois suivant la fin de chaque édition du dispositif Autonom innov'.

6.4 Créative Cluster s'engage à réaliser une communication et une promotion mettant toujours en avant les trois parties cocontractantes porteuses du dispositif Autonom innov'

6.5 Créative Cluster, en tant que pilote technique, s'engage à assumer la responsabilité des relations entretenues avec tout fournisseur, partenaire financier ou tout autre tiers intervenant dans ce cadre.

ARTICLE 7: Engagements du Territoire Grand-Orly Seine Bièvre

7.1 : Subventions :

-Session Autonominnov 2 du 1^{er} janvier 2022 au 30 mars 2023 -

Afin de soutenir la deuxième session du dispositif Autonom innov' (cf. budget en annexe 2), le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre s'engage à attribuer une subvention d'un montant total de 50 000 € pour l'année 2022 répartie comme suit :

- pour la partie sensibilisation, : 10 000 €,
- Pour la partie accélération, cofinancée par les fonds européens dans le cadre de l'ITI Seine - amont programmation 2014-2020- prolongée jusqu'en 2022 :
Conformément à la lettre d'engagement en date du 25 janvier 2022 adressée à la région, autorité de gestion de l'ITI Seine amont, un montant de 20 000,
- Pour la partie incubation : 20 000 €

Le versement sera effectué en 1 fois, ou en 2 fois en cas de versement d'une avance

-Session Autonominnov 3 : du 1^{er} octobre 2022 au 31 mars 2024 :

Une subvention prévisionnelle d'un montant maximum de 50 000 € est prévue.

- Cette subvention interviendra en complément d'autres cofinancements.
- Son montant définitif sera fixé en fonction du budget prévisionnel 2023, et des cofinancements qui auront pu être trouvés.
- Un avenant à la présente convention formalisera ce montant définitif son fléchage et modalités de versement sur les différentes phases du Créathon

Une avance de subvention, sous réserve de délibération du conseil territorial pourra être versée chaque année.

7.2 le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre s'engage à faciliter la mobilisation de financements publics et privés par son soutien à l'identification d'Appels à projets, dispositifs d'aides, ... qui pourraient être mobilisés aux vues des objectifs d'Autonom innov', et à aider au montage des dossiers de demande de financement.

7.3 le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre s'engage à valoriser le dispositif Autonom innov' sur ses différents supports de communication internes et externes.

7.4 le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre s'engage faciliter la recherche de partenaires (experts, financeurs, ...) et des bénéficiaires du dispositif (écoles d'enseignement supérieur, porteurs de projets, startups) par des actions directes de promotion ou indirectes (communication des coordonnées des acteurs mobilisables du territoire, ...)

7.5 le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre s'engage à réaliser une communication et une promotion mettant toujours en avant les trois parties cocontractantes porteuses du dispositif Autonom innov'.

ARTICLE 8 : Engagement de Silver innov'

8.1 Afin de soutenir le dispositif Autonom innov', Silver innov' s'engage à rechercher des partenaires de l'écosystème du bien vieillir et du handicap.

8.2 Silver innov' s'engage à mettre à disposition par convention les locaux nécessaires au bon déroulement du dispositif Autonom innov', de la phase du créathon à la phase d'incubation. Les conditions financières seront précisées pour chaque édition et validées en comité de pilotage.

8.3 Silver innov' s'engage à dégager un temps de 20 % maximum Equivalent Temps Plein pour accompagner le bon déroulement du dispositif et des porteurs de projets.

8.4 Silver innov' s'engage à faciliter la mobilisation de financements publics et privés par son soutien à l'identification d'Appels à projets, dispositifs d'aides, ... qui pourraient être mobilisés aux vues des objectifs d'Autonom innov', et à aider au montage des dossiers de demande de financement.

8.5 Silver innov' s'engage à valoriser le dispositif Autonom innov' sur ses différents supports de communication internes et externes.

8.6 Silver innov' s'engage faciliter s'engage faciliter la recherche de partenaires (experts, financeurs, ...) et des bénéficiaires du dispositif (écoles d'enseignement supérieur, porteurs de projets, startups) par des actions directes de promotion ou indirectes (communication des coordonnées des acteurs mobilisables du territoire, ...)

8.7 Silver innov' s'engage à réaliser une communication et une promotion mettant toujours en avant les trois parties cocontractantes porteuses du dispositif Autonom innov'.

ARTICLE 9 : Régime d'aides d'Etat :

Le régime d'aides d'Etat applicable à Créative cluster dans le cadre de la présente convention est celui du régime des DE MINIMIS.

ARTICLE 10 : Evaluation du partenariat

Au terme de chaque édition d'Autonom innov', Créative cluster coordonnera et rédigera avec les cosignataires un rapport synthétisant le bilan du dispositif permettant de juger de sa pertinence, son efficacité (en terme d'émergence d'innovation, d'accompagnement, de création d'entreprises, ...) mais aussi d'apprécier ses conditions de mise en œuvre et de fonctionnement afin de proposer des pistes d'amélioration.

ARTICLE 11 : Confidentialité et propriété intellectuelle

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées pour le dispositif, les Parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la Convention qu'après la fin de celle-ci, les informations confidentielles de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes.

Les trois parties partagent la propriété intellectuelle du dispositif. La marque et le logo sont cédés au territoire qui à ce titre effectuera les démarches nécessaires auprès de l'INPI.

L'EPT Grand-orly Seine bièvre autorise Créative Valley et l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre à utiliser le logo et la marque d'Autonom innov', déposé à l'INPI.

ARTICLE 12 : Résiliation - Révision

12.1 En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, après un délai de médiation de 2 mois, par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Elle ne donne lieu à aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

La présente convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou ses activités, l'une ou l'autre des Parties de trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente Convention.

12.2 La présente Convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties.

Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

ARTICLE 13 : Membre de droit

Par la présente convention, l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre devient membre de droit de l'Association Créative Cluster.

ARTICLE 14 : Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Melun.

Fait en quatre exemplaires originaux.

A Ivry sur Seine, le

Michel LEPRETRE

Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Yann GOZLAN

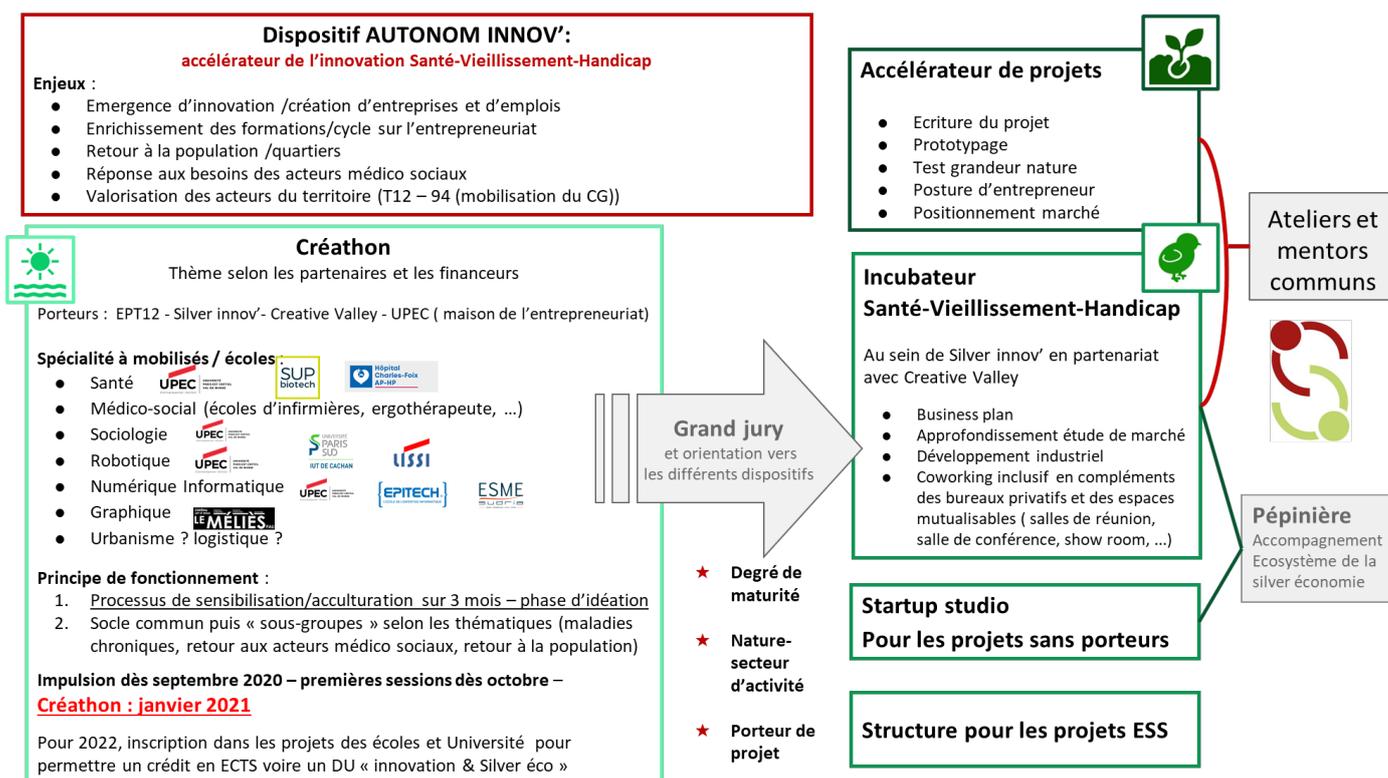
Président de Créative Cluster

Marie PIERON

Présidente de Silver Innov'

Annexe 1

Descriptif détaillé de l'accélérateur Autonom innov'



Destiné aux étudiants d'établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'aux académiques du Territoire Grand Orly Seine Bièvre, le créathon se déroulera sur **deux WE de janvier 2022** avec une dizaine d'équipes inter-écoles pour imaginer des solutions et des produits innovants destinés aux seniors, soignants, aidants, acteurs médico-sociaux et tout autre acteur interagissant avec les seniors.

Tous les étudiants intéressés participeront à une phase de deux mois de sensibilisation et d'acculturation au vieillissement et à ses enjeux via des vidéos réalisées par des experts Autonomie - Santé · Handicap ·

Le créathon est ouvert à tous, que vous soyez issu de formation en santé, médico-social, sociologie, robotique, informatique, design, urbanisme, business...

Destiné aux apprenants du Campus et aux étudiants de tous horizons de l'UPEC et d'écoles d'enseignement supérieurs du territoire, le créathon est précédé d'une phase de plusieurs mois de sensibilisation et d'acculturation au vieillissement et à ses enjeux. Cette phase d'acculturation constituera un moyen efficace de valorisation des métiers du grand âge et de changement de regard sur la fragilité.

Les journées de **créathon** auront comme enjeux de faire rencontrer des experts de la silver économie et de la création d'entreprise afin de challenger les idées/projets. Certain(e)s de ces idées/projets seront sélectionné(e)s pour intégrer de la deuxième phase du dispositif AUTONOM INNOV' : l'**accélération** destinée à accompagner les porteurs vers une première preuve de concept. La troisième phase est l'**incubation** avec comme objectif la création d'entreprise.

Le créathon en pratique :

Organisation sur deux weekends avec un Matching Day la première journée

Ce Matching Day permettra la rencontre des étudiants et académiques qui souhaitent participer au Créathon, ainsi que les partenaires du programme afin de constituer des équipes qui travailleront sur un projet par la suite.

Chacun se présente en 3 minutes maximum en indiquant son background, sa/ses spécialité(s) et, s'il le souhaite, une idée de projet qu'il compte porter en indiquant les compétences dont il a besoin pour compléter une équipe.

Dans un second temps, les participants peuvent discuter entre eux autour d'un café afin de brainstormer de manière informelle et que les équipes se constituent.

Les journées suivantes sont dédiées à la réflexion des équipes sur le projet et la possibilité d'échanger pendant des rounds d'une heure avec un expert qui puisse orienter les porteurs de projets. Les experts seront issus du secteur de la santé, de la Silver économie, de l'innovation, de la création d'entreprise, du financement, du design,

L'objectif de l'accélérateur est d'accompagner les meilleurs projets du Créathon afin de les structurer, de créer une preuve de concept et de la tester en « grandeur nature » sur le territoire du Grand Orly Seine Bièvre.

Des porteurs de projets issus du territoire et des startups pourront bénéficier de cet accélérateur.

Il se déroule sur une durée de 6 mois en 3 phases :

1. Deux mois d'**idéation** qui permettent de formaliser le concept

Cette période permet notamment de suivre des formations sur le thème du programme, mais aussi sur la création et le pilotage de startups.

2. Deux mois de **prototypage** et de test

Cette période va permettre à l'équipe du projet de développer un prototype du projet.

3. Deux mois de **test grandeur nature**

Le prototype de service ou de produit pourra être testé avec les partenaires du territoire afin d'obtenir un retour sur l'usage et l'intérêt par les professionnels du secteur et/ou les usagers.

4. Le **démo day**

A la fin du programme d'accélération, aura lieu un Demo day où les projets seront présentés aux partenaires du programme, à des investisseurs ainsi qu'à des journalistes.

Durant toute la période de l'accélération, les équipes seront accompagnées par des experts métiers et académiques partenaires du programme d'accélération. Un mentor sera également dédié à l'équipe afin de la suivre, de la conseiller, de la challenger et de lui ouvrir des perspectives.

Les équipes seront accueillies au sein du coworking inclusif de Silver innov'.



SANTÉ·HANDICAP·MALADIES CHRONIQUES

INCUBATEUR

AUTONOMIE : SANTÉ · HANDICAP ·

La période d'incubation a pour vocation d'offrir le meilleur environnement possible aux porteurs de projets du secteur de la Silver Economie. Il s'agit d'un ensemble d'outils, contenus, animations proposées aux entrepreneurs, porteurs de projets innovants centrés sur les problématiques de l'autonomie pour les guider dans les différentes étapes de leur développement et leur apporter les éléments de support nécessaires à leur succès.

L'incubateur s'appuie notamment sur l'expertise de Creative Valley et ses nombreux programmes afin d'accompagner les porteurs de projet vers la création d'entreprise solide, leur business plan, leur structuration, leurs financements, etc. mais aussi de l'expertise de Silver innov' qui accompagne depuis plus de 5 ans les jeunes entreprises innovantes dans le champ de la silver économie, de sa capacité à mobiliser un réseau d'experts métiers et un écosystème local très riche.

Un programme intensif d'incubation de 6 mois minimum

Basé sur le programme SDK développé par Créative Vallée, l'accompagnement mixe des séances de travail entre les CEOs, in-situ, du mentorat et des sessions avec des experts de l'écosystème en fonction du besoin des startups.

Chaque porteur de projet est accompagné individuellement par des mentors dédiés et aura accès à un panel d'ateliers d'accompagnement, d'accès à de l'expertise et des actions de networking.

- Business Plan
- Stratégies de Financement
- Branding, UX
- Sales Pitch
- Juridique
- Marketing
- RH
- écosystème silver économie

Un programme pragmatique et axé sur le partage d'expérience et fortement connecté aux acteurs et outils de l'écosystème Grand Orly Seine Bièvre

Pendant toute la période d'accompagnement, les startups bénéficieront d'un accueil dans les locaux de Silver innov' à Ivry.

ANNEXE 2

BUDGET AUTONOM INNOV' SESSION 2

AUTONOM INNOV' BUDGET PREVISIONNEL SESSION 2	TOTAL	Période-Montant TTC		
Edition 2 - octobre 2021- 2022 - mars 2023	2021	2022	2023	
Dépenses du personnel Kristina = 85%	€10 577	€43 427	€10 857	
Dépenses du personnel de support Anouk Serreau = 20%	€4 014	€16 055	€4 014	
Location espaces Silver innov'		€10 000		
Wix hébergement	€63	€250	€63	
Mentors accélérateur		€30 000		
Experts accélérateur		€1 200		
Experts incubateur		€11 000		
Goodies+ kakemono + nourriture events	€625	€2 500	€625	
Dépenses de gestion 15%	€2 292	€17 165	€2 334	
Sous-total dépenses	€167 059	€17 570	€131 597	€17 892
Silver innov' location d'espace		€10 000		
Experts incubateur par Creative Valley		€11 000		
GOSB convention tripartite avance		€10 000		
GOSB convention tripartite solde		€20 000		
Convention GOSB CREATIVE FEDER - lettre de soutien Autonom innov' 2		€20 000		
FEDER solde		€30 000		
Malakoff Humanis		€50 000		
DRIEETS AMI 94		€16 000		
Sous-total recettes	€167 000	€0	€167 000	
TOTAL VERSEMENT GOSB			€50 000	

